



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité-titres  
Section élections politiques et professionnelles

Grenoble, le **12 MAI 2023**

**Arrêté n°38-2023-05-12-00038**  
**fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote**  
**dans la commune de La Verpillière**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2019-07-04-027 du 4 juillet 2019 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de La Verpillière ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de modifier la localisation du bureau de vote n°2.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 1er janvier 2024, le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de La Verpillière sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé à compter du 1er janvier 2024.

**ARTICLE 3** : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, la Sous-Préfète de l'arrondissement de La-Tour-du-Pin et le Maire de la commune de La Verpillière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Laurent SIMPLICIEN

## ANNEXE

Numéro et siège du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p><b>Bureau de vote n°1 :</b> Salle des fêtes Place Ogier Bureau Centralisateur</p>	<p>Rue des Abattoirs Rue des Alpes n° impairs Rue du Batou Square Dr Blein Rue de la Bourbre Chemin de Bouvresse Rue du Catelan Rue François Charvet n° pairs Rue Cristal Rue de Danet jusqu'au n° 431 Rue Simon Depardon Chemin du 1<sup>er</sup> Guâ Avenue Lesdiguières n° pairs Rue de la Liberté Allée du Docteur Moussard Rue de la Paix Place Joseph Serlin Chemin des Sétives Impasse des Tourbières Impasse des Ecoles La Verne Route de Frontonas Place de l'Eglise Rue de la République n° pairs ; n°impairs jusqu'au 475 Rue Maurice Ancel Rue Paul Claudel Rue des Peupliers Impasse Cheval Vapeur</p>
<p><b>Bureau de vote n°2 :</b> Ecole Jean Moulin 566, rue St Cyr GIRIER</p>	<p>Impasse Belledonne Rue des Chartreuses Impasse de la Pierre Dourdant Avenue de la Pierre Dourdant Rue Giraud Badin Avenue Lesdiguières n° impairs à partir du 201 Rue du Midi Rue Joseph Perrotin Rue Saint Cyr Girier à partir du n° 180 Allée des Murgiers Rue du Repos Chemin des Vignerons Rue de la République n° impairs à partir du 477</p> <p>Avenue Général de Gaulle n° pairs jusqu'au 148 ; n° impairs jusqu'au 123 Chemin des Morraz Rue de Narvik Rue Geneviève de Gaulle Anthonioz Allée des Hortensias Rue Général Chambe Rue Antoine Michaud Rue Claude François Faure</p>

## ANNEXE

Numéro et siège du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p><b>Bureau de vote n°3 :</b> Centre social Porte Dauphine Avenue Général de Gaulle</p>	<p>Rue Hector Berlioz Impasse du Cariot Rue François Charvet n° impairs Rue des Cressonnières Rue de Danet à partir du n° 432 Rue Victor Duplessis Rue Adrien Gille Impasse des Granges Chemin de L'Ilate Impasse Lamartine Avenue de la Libération Impasse des Loipes Rue du 8 mai 1945 Chemin de Malatrait Rue de Picardie Rue de la Plaine Impasse Verlaine Bat. Le Provence Bat Les Savoies Bat Le Bourgogne Bat L'Auvergne Bat Les Vignerons Bat Le Saintonge Résidence l'Artois Impasse Matisse Impasse Paul Cezanne Impasse de la Plaine</p>
<p><b>Bureau de vote n°4 :</b> Centre social Porte Dauphine Avenue Général de Gaulle</p>	<p>Impasse des Acacias Rue Stendhal Bat Le Normandie Bat Le Berry Bat Le Bearn Bat Le Languedoc Bat Le Limousin Bat Les Vignes Bat L'Aunis Rue Salvador Allendé Rue Jean Rostand Impasse Joliot Curie Impasse Victor Hugo Rue de la Commune de Paris Rue Joseph Bertrand Avenue Général de Gaulle n°pairs à partir du 150 ; n°impairs à partir du 125</p>
<p><b>Bureau de vote n°5 :</b> Salle de l'Orangerie Place Docteur Ogier</p>	<p>Rue des Alpes n° pairs Chemin du Couvent Rue du Dauphiné Avenue de la Gare Avenue Général Giraud Rue Appiou Jouffray Avenue Lesdiguières n° impairs jusqu'au 199 Place Docteur Ogier Impasse Jacques Prévert Rue Saint Cyr Girier jusqu'au n° 179 Rue du Stade Bat La Source Bat La Cascade Bat Le Torrent Résidence Charles de Gaulle Route de Villefontaine</p>